

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Articles 72, 209 et 210
Règle 120

Nom de l'entreprise :

**ELITE INSURANCE COMPANY LIMITED
(EN ADMINISTRATION)**

Numéro de l'entreprise :

91111

PARTIE 1

Nom et adresse de(s)
Administrateur(s)

**EDGAR LAVARELLO, AU 317 RUE MAIN,
GIBRALTAR
ET
DAN SCHWARZMANN DE 1
EMBANKMENT PLACE, LONDRES WC2N
6RH ANGLETERRE**

Je/ Nous, en tant qu'administrateurs de la
société ci-dessus renonçons à toute responsabilité
de la société dans les avoirs suivants

Insérer les détails complets
De Biens renoncés

**TOUTES LES POLICES D'ASSURANCE
NON EXPIRÉES SOUS LESQUELLES LA
SOCIÉTÉ EST ASSUREUR OU LES POLICES
D'ASSURANCE EXPIRÉES POUR
LESQUELLES DES RÉCLAMATIONS
PEUVENT TOUJOURS ÊTRE INTENTÉES
CONTRE LA SOCIÉTÉ, SAUF POUR TOUTE
POLICE D'ASSURANCE DONT LE
TITULAIRE EST ÉLIGIBLE À LA
PROTECTION DU FINANCIAL SERVICES
COMPENSATION SCHEME BRITANNIQUE
SELON LE RÈGLEMENT DE LA
PRUDENTIAL REGULATION AUTHORITY
BRITANNIQUE.**

Firmado



.....
Edgar Lavarello agissant au nom des Administrateurs
Judiciaires Conjoints de la Société, sans responsabilité
personnelle

Date

6 janvier 2026

Coordonnées
(Téléphone/Email)

E-mail : elite-insurance.scheme@quest-group.co.uk

Renseignements téléphoniques:

Royaume-Uni et autres pays: 0800 327 7278

France (numéro vert): +33 805 98 54 71

Reste de l'UE : +33 805 98 54 71 (des frais d'appel standard s'appliquent)

À:

Insérer nom et adresse de chaque personne requise pour recevoir une copie de l'avis conformément à l'article 209(3) et 210(2) de la Loi sur l'insolvabilité de 2011 (laLoi) et à la règle 120 de la Règles d'insolvabilité 2013 (les Règles)

Ceci est une copie de l'avis de non-responsabilité signé par les administrateurs de la société ci-dessus sur

6 janvier 2026

L'attention des bénéficiaires est attirée sur les sections 209 à 216 de la loi et des règles 119 – 124 du règlement

Note:

1. La première partie doit être complétée par les administrateurs. La partie 2 doit être complétée par les administrateurs ou en leur nom lors de l'envoi des avis en vertu de la Loi ou des Règles
2. Lorsque la propriété est constituée de terrains ou de bâtiments, la nature de l'intérêt doit également être indiquée, par exemple Pleine propriété/bail